

COMMUNIQUÉ

le 18 décembre 2006

Pour publication immédiate

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA

WINNIPEG – L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) est heureuse d'annoncer son nouveau conseil d'administration. Bien que les personnes suivantes furent élues à l'assemblée annuelle générale du 22 novembre dernier, le règlement administratif de l'AJEFM stipule que c'est à la première assemblée tenue après l'AGA que le conseil choisit parmi ses membres les personnes qui occuperont les postes de présidence, vice-présidence, trésorier et secrétaire.

Le conseil d'administration est formé de dix personnes, dont 9 administrateurs et une personne-ressource qui parlent couramment le français, incluant sept juristes qui ont été nommés à la réunion du 13 décembre 2006 :

Présidence, M^e Marc Marion, Taylor McCaffrey SRL

Vice-présidence, M^e Lee Ann Martin, La Commission d'appel des accidents du travail du Manitoba

Trésorière, M^e Michelle Gallant, Faculté de droit de l'Université du Manitoba

Secrétaire, M^e Alain Laurencelle, Taylor McCaffrey SRL

Conseiller, M^e Robert M'Vondo, Services Canada

Conseillère, M^e Aimée Craft, Centre juridique de l'intérêt public

Conseillère, M^e Michelle du Bourg, Justice Manitoba

Ainsi que les personnes suivantes :

Le directeur de l'Institut Joseph-Dubuc, M^e Régnald Rémillard

Un non-juriste coopté à la première assemblée tenue après l'AGA, M. Éric Plamondon.

De plus, un représentant de la magistrature nommé par le juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, dont monsieur le juge Michel Monnin, a été nommé à titre de personne ressource de l'Association.

- 30 -

Le 18 décembre 2006

Source : Régnald Rémillard, directeur général
(204) 235-4405

H:\Institut\AJEFM\COMMUNIC.DIV\Communiqués\2006-2007\nouveau c.a.doc

